



Société anonyme au capital de 27 876 782,50 euros
Siège social : 49, boulevard du général Martial Valin – 75015 Paris
410 910 095 R.C.S. Paris

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2022

SOMMAIRE

1.	PREAMBULE	4
2.	ÉVOLUTION DE L'ACTIVITE ET FAITS SIGNIFICATIFS AU COURS DE L'EXERCICE	4
	2.1. Recherche et développement	4
	2.2. Gouvernance.....	7
	2.3. Financement	8
3.	INCIDENCE SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS.....	9
	3.1. Examen des comptes et résultats.....	9
	3.2. Trésorerie disponible	10
4.	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES CONCERNANT LE PROCHAIN SEMESTRE	10
	4.1. Risques financiers	10
	4.2. Risques liés à l'activité de la Société	11
	4.3. Risques juridiques et réglementaires	11
	4.4. Assurance et couverture des risques	11
	4.5. Litiges	11
5.	ÉVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	12
	5.1. Principaux investissements pour l'avenir, politique de financement à venir	12
	5.2. Évènements significatifs depuis la clôture de la période	12
	5.3. Principales communications de la Société durant le 1er semestre et post-clôture .	13
6.	PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES	13
7.	COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES AU 30 JUIN 2022.....	14
	Bilan consolidé	14
	État du résultat global consolidé	15
	État de variations des capitaux propres consolidés	16
	État des flux de trésorerie nette consolidé	17
	Note 1 : Base de préparation des états financiers	18
	Note 2 : Périmètre de consolidation.....	18
	Note 3 : Informations sectorielles (IFRS 8)	19
	Note 4 : Immobilisations incorporelles.....	19
	Note 5 : Droits d'utilisation.....	19
	Note 6 : Actifs courants	20

Note 7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	21
Note 8 : Capitaux propres	21
Note 9 : Passifs non courants	27
Note 10 : Passifs courants.....	29
Note 11 : Produits et charges opérationnels.....	30
Note 12 : Résultat financier	31
Note 13 : Résultat par action	31
Note 14 : Parties liées	31
Note 15 : Événements post-clôture.....	31
8. CERTIFICATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL.....	32

Ce rapport est établi en application de l'Article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et des Articles 222-4 à 222-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et des dispositions des Articles L.232-7 par. 3 et R 232-13 du Code de commerce.

1. PREAMBULE

Onxeo est une société de biotechnologie française au stade clinique qui développe de nouveaux médicaments contre le cancer en ciblant les fonctions de l'ADN tumoral par des mécanismes d'action uniques dans le domaine de la réponse aux dommages de l'ADN (DDR – DNA Damage Response).

La réponse aux dommages de l'ADN est constituée d'un réseau de voies cellulaires qui détectent, signalent et réparent les lésions de l'ADN. Des protéines surveillent l'intégrité de l'ADN et peuvent activer des points de contrôle du cycle cellulaire et des voies de réparation en réponse aux lésions, afin de prévenir la génération de mutations potentiellement délétères. Appliqué à l'oncologie, ce nouveau domaine de recherche vise à affaiblir ou bloquer la capacité des cellules tumorales à réparer les dommages subis par leur ADN, soit naturellement, soit sous l'effet de traitements cytotoxiques. Les cellules tumorales sont en effet beaucoup plus dépendantes des mécanismes de réparation de leur ADN que les cellules saines, du fait de leur prolifération incontrôlée.

La Société se concentre sur le développement de composés novateurs ou disruptifs depuis la recherche préclinique (dite translationnelle) jusqu'aux preuves de concept cliniques chez l'homme, ce qui représente son savoir-faire et son domaine d'expertise. Elle mène ainsi ses programmes jusqu'aux points d'inflexion les plus créateurs de valeur et attractifs pour de potentiels partenaires.

Onxeo est cotée sur les marchés Euronext Growth à Paris et Nasdaq First North Growth à Copenhague.

Le portefeuille de la Société s'appuie sur platON™, la plate-forme d'oligonucléotides leurres d'Onxeo.

PlatON™ a vocation à élargir le portefeuille de produits de la Société en générant de nouveaux composés basés sur un mécanisme sans équivalent de leurre-agoniste de la réponse aux dommages de l'ADN, et en capitalisant sur l'expertise que la Société a développée sur ce type d'oligonucléotides.

Le portefeuille de la Société comprend :

- AsiDNA™, un produit first-in-class interférant avec la réparation des cassures de l'ADN tumoral, basé sur un mécanisme de leurre agoniste, sans équivalent dans le domaine du DDR, qui pourrait notamment permettre de lutter contre la résistance des tumeurs. AsiDNA™ est en cours de développement clinique dans plusieurs essais, en association avec des inhibiteurs de PARP ou en association avec la radiothérapie.
- Une nouvelle famille de composés, OX400, en phase préclinique, qui se positionne comme un agoniste de PARP de nouvelle génération, conçu pour ne pas induire de résistance et pour activer la réponse immune. La première molécule identifiée, OX401 est en cours d'optimisation.

La Société est convaincue de l'important potentiel thérapeutique de sa technologie d'oligonucléotides leurres et de l'innovation disruptive qu'elle représente, qui pourrait ouvrir la voie à un nouveau paradigme de traitement du cancer.

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITE ET FAITS SIGNIFICATIFS AU COURS DE L'EXERCICE

2.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

2.1.1. AsiDNA™

AsiDNA™ est un produit *first-in class* du domaine du DDR. Il interfère avec la réparation de l'ADN tumoral par un mécanisme de leurre agoniste très original, issu notamment des travaux de recherche de l'Institut Curie.

Le produit est composé d'un fragment d'ADN double brin qui se comporte comme un fragment d'ADN tumoral endommagé. Il détourne et séquestre des protéines clés pour la réparation de l'ADN tumoral (mécanisme de leurre), puis les hyperactive (mécanisme d'agoniste). AsiDNA™ induit ainsi une inhibition de la réparation de l'ADN et un épuisement des voies de réparation de la cellule tumorale qui poursuit néanmoins son cycle de réplication, mais avec un ADN endommagé, ce qui conduit à la mort cellulaire. AsiDNA™ vise spécifiquement les cellules tumorales et de fait présente un profil de sécurité très favorable chez l'homme observé dans trois études cliniques de phase 1/1b.

Contrairement aux thérapies dites « ciblées » qui inhibent une protéine ou une voie spécifique, comme les inhibiteurs de PARP (PARPi), AsiDNA™ n'inhibe pas une ou plusieurs protéines de réparation mais au contraire les hyperactive, désorganisant de ce fait la cascade de réparation dans son ensemble. Ainsi, il ne provoque pas de mécanismes de résistance, auxquels sont confrontés l'ensemble des thérapies ciblées utilisées aujourd'hui en oncologie. Cette résistance conduit à une perte d'efficacité et donc à des échecs thérapeutiques après plusieurs cycles de traitement.

Il s'agit d'un facteur de différenciation très fort qui permet d'envisager son utilisation en combinaison avec d'autres agents endommageant l'ADN tumoral comme la radiothérapie et la chimiothérapie, ou encore en association avec des inhibiteurs d'une voie de réparation spécifique comme les PARPi ou d'autres thérapies ciblées, pour accroître leur efficacité, notamment en abrogeant la résistance à ces traitements, sans accroître la toxicité.

La Société a poursuivi au premier semestre 2022 le développement préclinique et clinique d'AsiDNA™.

En matière de développement préclinique

Onxeo a présenté le 9 mars 2022 de nouvelles données précliniques confirmant la pertinence de l'association d'AsiDNA™ avec des inhibiteurs de PARP (PARPi) dans des modèles tumoraux avec une voie de réparation par recombinaison homologue active (HRP), lors du congrès ESMO Targeted Anticancer Therapies. Bien que les inhibiteurs de PARP aient montré des bénéfices significatifs chez les patients cancéreux présentant une réparation par recombinaison homologue déficiente (HRD), ils ne montrent aucune efficacité ou une efficacité très limitée dans les tumeurs présentant une réparation par recombinaison homologue active (HRP). Les données présentées par Onxeo soulignent l'opportunité thérapeutique d'associer AsiDNA™ avec les PARPi dans les tumeurs HRP pour surmonter la résistance intrinsèque ou acquise en situation clinique.

Lors du Congrès annuel de l'AACR (American Association for Cancer Research) organisé du 8 au 13 avril 2022, la Société a présenté de nouvelles données précliniques confirmant les capacités d'AsiDNA™ à protéger de la toxicité des traitements anticancéreux et à lutter contre la résistance tumorale :

- Dans le cadre de la collaboration avec le Pr. Gilles Favre (Centre de Recherche en Cancérologie de Toulouse), il a été démontré qu'AsiDNA™ a empêché l'émergence de résistances aux inhibiteurs de tyrosine kinase dans plusieurs modèles d'addiction oncogénique, ce qui souligne l'opportunité thérapeutique d'associer AsiDNA™ aux inhibiteurs de tyrosine kinase (TKI) pour surmonter la résistance dans un contexte clinique.
- Par ailleurs, dans le cadre de la collaboration avec le Pr. Marie Dutreix (Institut Curie), des expériences sur des modèles in vivo et in vitro ont montré le potentiel d'AsiDNA™ à protéger les cellules saines de la toxicité de plusieurs traitements anticancéreux. En effet, lorsqu'il est associé à différents traitements anticancéreux (carboplatine +/- paclitaxel en traitement de longue durée, radiothérapie, doxorubicine, inhibiteurs de PARP), AsiDNA™ active sa cible nucléaire uniquement dans les cellules en cours de division, tout en préservant les cellules saines non proliférantes. De plus, dans certaines cellules saines proliférantes, AsiDNA™ induit un arrêt de leur division ou booste leur activité de réparation de l'ADN, les protégeant ainsi des effets toxiques des traitements anti-cancer.

En matière de développement clinique

Le 30 juin 2022, la Société a annoncé que la Food and Drug Administration (FDA) a approuvé la demande initiale d'Investigational New Drug (IND) pour AsiDNA, son candidat médicament « first-in-class ». Il s'agit de la première IND déposée par Onxeo depuis l'arrivée de l'équipe américaine en avril 2022.

Cette décision permet à la Société d'initier un essai multicentrique de phase 1b/2 pour évaluer l'innocuité et l'efficacité d'AsiDNA en association avec l'inhibiteur de PARP Olaparib chez des patients atteints de cancer épithélial de l'ovaire, de cancer du sein et de cancer de la prostate métastatique résistant à la castration, qui ont progressé malgré un premier traitement par inhibiteurs de PARP. La Société prévoit de lancer cet essai clinique dans le courant du second semestre 2022 dans 3 à 5 sites cliniques potentiels aux États-Unis.

Par ailleurs, Onxeo a poursuivi durant le semestre ses deux essais conduits en collaboration avec deux centres de recherche académique d'excellence en oncologie :

- L'essai de phase 1b/2 Revocan évaluant l'ajout d'AsiDNA™ pour lutter contre la résistance aux inhibiteurs de PARP dans le traitement de maintenance de 2^{ème} ligne du cancer de l'ovaire en récidive. Gustave Roussy est le promoteur de cette étude. Le rythme de recrutement a été plus lent que prévu et les premiers résultats sont désormais prévus au second semestre 2022.
- L'essai de phase 1b/2 évaluant AsiDNA® en combinaison avec la radiothérapie dans le traitement du gliome de haut grade récurrent chez l'enfant, une indication dont le pronostic est particulièrement sombre. L'Institut Curie est le promoteur de cette étude, qui bénéficie d'une subvention du programme européen Fight Kids Cancer. La Société a annoncé le traitement d'un premier patient en août 2022.

2.1.2. Plateforme platON® et famille OX400

PlatON® est une plateforme de chimie permettant de construire de nouvelles molécules au moyen de trois composants : l'oligonucléotide (un fragment double brin d'ADN), un lien entre les deux brins pour assurer la stabilité du fragment, et un vecteur visant à favoriser la pénétration cellulaire (une molécule de cholestérol dans le cas d'AsiDNA®). Onxeo dispose avec platON® des moyens d'enrichir son portefeuille de candidats médicaments très innovants tout en capitalisant sur son expertise et la connaissance accumulée dans le domaine des oligonucléotides et des mécanismes de réparation de l'ADN depuis plusieurs années.

Après AsiDNA®, premier composé issu de platON®, la société a conçu une famille de nouveaux composés dénommée OX400 à partir de sa plateforme d'oligonucléotides. Basés sur la technologie exclusive de leurre agoniste d'Onxeo, la famille OX400 se positionne à la fois sur le domaine de la réponse aux dommages de l'ADN (DDR) en agissant sur PARP, une protéine clé de la réparation de l'ADN tumoral, et sur celui de l'immuno-oncologie.

Le programme préclinique déjà réalisé a permis de confirmer les propriétés principales d'un premier composé, OX401. Ce dernier présente une puissante activité antitumorale, démontrée sur un modèle animal de cancer du sein, liée à une hyperactivation de PARP et un détournement de sa fonction de réparation de l'ADN dans les cellules tumorales spécifiquement. PARP est un élément majeur dans le mécanisme de réparation de l'ADN, et l'intérêt en clinique d'agir sur cette protéine a déjà été amplement démontré par les inhibiteurs de PARP. De plus, cette activité sur PARP induit un fort engagement de la voie cGAS-STING, comme démontré par l'augmentation de biomarqueurs clés de la réponse immunitaire tumorale. L'activation de cette voie est aujourd'hui une nouvelle approche très prometteuse en immuno-oncologie.

Bénéficiant d'un mécanisme d'action original d'agoniste leurre comme tous les composés issus de platON®, OX401 n'induit pas de résistance de la tumeur au traitement, ce qui représente une claire différenciation par rapport aux thérapies ciblées comme les inhibiteurs de PARP. Enfin, tout comme AsiDNA®, OX401 n'a pas d'activité sur les cellules saines, ce qui devrait lui conférer un profil de tolérance favorable en clinique.

Au cours du premier semestre 2022, la Société a poursuivi l'optimisation d'OX401 pour améliorer son action sur la protéine PARP, impliquée dans la cascade de réparation de l'ADN tumoral, et son activation de la réponse immunitaire antitumorale via la voie cGAS-STING. Le Groupe prévoit une sélection du composé présentant le profil pharmacocinétique et pharmacodynamique optimal (lead compound) et son développement préclinique en 2022, notamment l'étude de son association avec des inhibiteurs de point de contrôle immunitaire (check point inhibitors : immunothérapies).

2.2. GOUVERNANCE

Le 3 janvier 2022, Onxeo a annoncé la nomination de Monsieur Julien Miara en tant que directeur général par intérim, en remplacement de Madame Judith Greciet, à la suite de la décision du Conseil d'administration. Julien Miara est Directeur chez Invus SAS (société de conseil indépendant d'Invus Public Equities, L.P.), qu'il a rejoint en 2010 en tant qu'analyste pour l'activité d'investissement dans les sociétés cotées, couvrant notamment les biotechnologies. Il est également administrateur de la Société, représentant Invus.

Le 7 avril 2022, Onxeo a annoncé la nomination du Dr Shefali Agarwal au poste de Présidente directrice générale. Shefali Agarwal succède à Julien Miara. Forte de sa large expérience en oncologie, elle conduira la stratégie et le développement de la Société avec une équipe étoffée, notamment aux Etats-Unis où se concentrera l'expertise clinique et réglementaire du Groupe, avec des objectifs clairs : faire progresser AsiDNA®, un inhibiteur first-in-class de la réponse aux dommages de l'ADN tumoral, en clinique et mener des études précliniques de preuve de concept avec OX401, un agoniste PARP de nouvelle génération, et ses versions optimisées.

L'assemblée générale mixte du 15 juin 2022 a nommé M. Khalil Barrage en tant que nouvel administrateur pour trois ans. M. Barrage est directeur général d'Invus, dont le siège est à New York. Il a rejoint Invus en 2003 et a mis en place son activité Public Equity. Depuis sa création, Invus Public Equity a concentré ses investissements sur les jeunes entreprises de biotechnologie innovantes. Avant de rejoindre Invus, il a travaillé chez The Olayan Group à New York et a dirigé leur portefeuille d'actions américaines pendant 15 ans. Il est titulaire d'une licence en économie de l'Université américaine de Beyrouth. Il est membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés de biotechnologie, dont Celtaxsys et Protagenic Therapeutics aux États-Unis et Sensorion en France. Les actionnaires ont également renouvelé le mandat d'administrateur de GammaX Corporate Advisory, représentée par Monsieur Jacques Mallet, pour une nouvelle période de trois ans. Madame Danielle Guyot-Caparrós, dont le troisième mandat expirait lors de cette assemblée générale, n'avait pas souhaité le renouvellement de son mandat.

Madame Judith Greciet a quitté la Société au cours du premier semestre 2022 et, aux termes d'une procédure intentée devant les instances prud'homales, elle a bénéficié d'une indemnité de départ de 306 milliers d'euros.

À la date du présent rapport, le Conseil d'administration est composé de 8 membres, 6 hommes et 2 femmes, dont 4 membres indépendants.

Prénom, Nom, Titre	Administrateur indépendant	Année de la 1ère nomination	Échéance du mandat	Comité d'audit	Comité des rémunérations et des nominations	Comité scientifique
Mme Shefali Agarwal, présidente directrice générale	Non	2021	2024			Membre
M. Khalil Barrage, administrateur représentant Invus	Non	2022	2025			
M. Julien Miara, administrateur représentant Invus	Non	2022	2025	Membre	Membre	
Financière de la Montagne, administrateur représentée par M. Nicolas Trebouta	Non	2011	2023		Membre	
M. Robert Coleman, administrateur	Oui	2021	2023			Président
M. Bryan Giraudo, administrateur	Oui	2021	2024	Président	Membre	
GammaX Corporate Advisory, administrateur représentée par M. Jacques Mallet	Oui	2021	2025		Président	Membre
Mme Judith Greciet, administrateur	Oui	2011	2023			

2.3. FINANCEMENT

Le 6 avril 2022, Onxeo a annoncé un nouveau financement à hauteur de 12 millions d'euros, souscrit par ses actionnaires historiques Invus et Financière de la Montagne. Ce financement est structuré sous la forme d'une augmentation de capital, d'un montant de 8 millions d'euros, et d'une émission d'obligations convertibles en actions d'un montant de 4 millions d'euros. Il permet d'étendre la visibilité financière de la Société jusqu'au 2^{ème} trimestre 2023.

Le produit net de l'émission est destiné (i) au développement d'AsiDNA, produit phare de la Société, tant sur le plan clinique qu'industriel dans le cadre des essais cliniques en cours et à venir, (ii) à finaliser l'optimisation et à développer le programme préclinique d'OX401 seul et avec des médicaments d'immuno-oncologie, et (iii) plus généralement, financer les dépenses courantes de la Société.

Modalités de l'augmentation de capital

L'augmentation de capital a été réalisée par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'une catégorie de personnes, sur le fondement de la 13^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2021 conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du code de commerce.

Un nombre total de 19 512 195 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0,25€, ont ainsi émises au profit d'Invus Public Equities LP et de Financière de la Montagne. Les actions nouvelles représentent environ 21% du capital social de la Société avant la réalisation du placement privé. Le prix de souscription a été fixé à 0,410 € par action nouvelle, correspondant à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse (i.e. du 1 au 5 avril 2021 inclus) sans décote, soit un produit net de l'émission de 8 millions d'euros.

L'émission n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

L'admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris a été faite en date du 12 avril 2022. Elles sont cotées sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (ISIN : FR0010095596), portent jouissance courante et ont été immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société.

A l'issue de la réalisation de l'augmentation de capital, les participations d'Invus Public Equities LP et de Financière de la Montagne s'élèvent respectivement à 23,5% et 19,8% du capital de la Société sur la base d'un nombre total de 111 507 130 actions, et un actionnaire possédant 1% du capital de la Société a vu sa participation ramenée à 0,83%. Il n'existe pas à la connaissance de la Société d'autre actionnaire détenant plus de 5% de son capital.

Emission obligataire convertible en actions ordinaires (OC)

Cette émission obligataire convertible en actions ordinaires a été décidée par le Conseil d'administration sur le fondement de la 13^{ème} résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 10 juin 2021 (suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes) conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du code de commerce.

L'emprunt obligataire convertible d'un montant nominal de 4 000 000 € est représenté par 4 000 000 d'OC d'une valeur nominale chacune d'un euro, soit un produit brut de l'émission obligataire de 4 millions d'euros. Les OC ont été souscrites par Invus Public Equities LP et Financière de la Montagne à hauteur respectivement de 2,5 millions d'euros et 1,5 million d'euros.

Les obligations ne font l'objet d'aucune demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth. En revanche, les éventuelles actions ordinaires issues de la conversion des OC le seront, dès leur émission, sur la même ligne de cotation que les actions ordinaires existantes (code ISIN FR0010095596).

L'émission n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

La Société publiera périodiquement sur son site internet le nombre d'actions nouvelles émises sur conversion des obligations convertibles.

Les principales caractéristiques des OC sont les suivantes :

- Maturité : 5 ans
- Conversion obligatoire à la maturité : toute OC non convertie sept jours de bourse avant la date de maturité sera automatiquement convertie en actions ordinaires à la date de maturité selon le ratio de conversion visé ci-dessous ;
- Intérêts : les OC ne donnent pas lieu à intérêts (sauf intérêts de retard applicables à tout retard d'un remboursement en numéraire au titre d'un cas de défaut ou d'un changement de contrôle) ;
- Conversion : les OC pourront être converties en actions ordinaires exclusivement à l'initiative de la Société entre la date d'émission et la date de maturité ; les OC donneront droit à leurs titulaires, en cas de conversion, à un nombre N d'actions ordinaires nouvelles égal à la valeur nominale d'une OC divisée par X ; X étant la valeur la moins élevée entre (a) 0,410 euros, et (b) la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois séances de bourse précédant la date de demande de conversion sans décote ;
- Cas de défaut : usuel en pareille matière (notamment violation des termes et conditions, retrait de la cote, cession d'actif significatif ou cessation d'activité) ouvrant la faculté (à l'initiative du représentant de la masse sur demande d'un titulaire d'OC) de remboursement anticipé en numéraire des OC à un montant correspondant à 110% de la valeur ;
- Changement de contrôle : en cas de changement de contrôle, faculté (à l'initiative d'un titulaire d'OC sur tout ou partie des OC détenus par ce titulaire) de remboursement anticipé en numéraire des OC à un montant correspondant à 110% de la valeur nominale ;
- Garanties : le remboursement en numéraire des OC (en cas de défaut ou de changement de contrôle) est garanti par un nantissement octroyé par la Société sur certains des droits de propriété intellectuelle détenus en propre par la Société, étant précisé que le nantissement est accordé sous réserve des licences et droits d'exploitation consentis ou à consentir par la Société sur les droits nantis ;
- Inaccessibilité des OC sauf au profit des affiliés des titulaires d'OC ou sauf accord préalable et écrit de la Société ;
- Lock up de la Société (interdiction d'émission complémentaire d'obligations convertibles) : 90 jours (sous réserve des exceptions usuelles).

3. INCIDENCE SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS

3.1. EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Le Groupe n'a enregistré aucun chiffre d'affaires consolidé pour la période close le 30 juin 2022.

Les charges de personnel se sont élevées à 4,3 millions d'euros, contre 2,1 millions d'euros au premier semestre 2021. Cette augmentation est due à l'embauche d'une nouvelle équipe basée aux États-Unis, principalement en charge des opérations cliniques et réglementaires, ainsi qu'à des indemnités de départ versées à l'ancien directeur général et à certains salariés français.

Les charges externes s'élèvent à 4,6 millions d'euros au 30 juin 2022, contre 2,1 millions d'euros au 30 juin 2021. Les dépenses de R&D avec des tiers ont augmenté au premier semestre, passant de 1,4 million d'euros en 2021 à 4,1 millions d'euros en 2022, principalement dû au développement industriel et à la fabrication de lots cliniques pour AsiDNA. Cette augmentation a été partiellement compensée par une diminution des frais généraux et administratifs.

Le résultat financier au 30 juin 2021 est une perte de 2,4 millions d'euros, principalement due au coût de l'émission obligataire avec SWK Holdings.

Du fait des variations d'activité reflétées dans les postes de produits et charges décrits ci-dessus, le résultat net du semestre clos le 30 juin 2022 est négatif à 11,5 millions d'euros contre une perte de 4,8 millions d'euros au premier semestre 2021.

3.2. TRESORERIE DISPONIBLE

La trésorerie du Groupe au 30 juin 2022 s'élève à 26,9 millions d'euros contre 17,9 millions d'euros au 31 décembre 2021. La variation de trésorerie provient principalement de l'augmentation de capital mise en œuvre sur le semestre, qui a procuré à Onxeo un produit net de 12 millions d'euros, ainsi que de revenus de licence perçus de la société Biogen pour un produit non stratégique, d'un montant de 3,6 millions d'euros. Ces recettes ont permis d'absorber les dépenses opérationnelles d'un montant de 6,6 millions d'euros.

La trésorerie disponible au 30 juin 2022 donne une visibilité à Onxeo jusqu'au 2^{ème} trimestre 2023.

4. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES CONCERNANT LE PROCHAIN SEMESTRE

Note importante relative au contexte sanitaire, géopolitique et économique

À la date du présent Rapport, la Société considère être exposée de manière limitée à des risques sur ses opérations en raison de l'épidémie dite Covid-19 (ou tout autre risque de nature pandémique) et du conflit russo-ukrainien. Cependant, elle n'exclut pas qu'une réactivation des mesures de confinement prises par les états et gouvernements ou qu'un maintien ou un accroissement des sanctions mises en place contre la Russie puissent affecter la bonne marche de ses activités sous-traitées, notamment la conduite des essais cliniques et les opérations de production. Par ailleurs, la Société estime que l'inflation apparue au premier semestre 2022, si elle se devait se maintenir durablement à un niveau élevé, pourrait accroître significativement ses charges opérationnelles et augmenter son besoin de financement.

Par ailleurs, l'effet de ces événements sur les marchés financiers mondiaux pourrait impacter à court-terme sa capacité à se financer sur les marchés de capitaux et, de ce fait, la conduite de ses activités.

À l'exclusion des risques spécifiques évoqués ci-dessus, aucun facteur de risque spécifique n'est anticipé au deuxième semestre 2022, autre que les facteurs de risques inhérents à l'activité, à la structure, à la stratégie et à l'environnement de la Société, décrits notamment dans le Rapport financier annuel 2021 publié le 28 avril 2022 : ces risques, résumés ci-après, sont inhérents au développement de médicaments innovants et dépendent du succès des essais précliniques et cliniques ainsi que des obligations réglementaires en matières de sécurité, de tolérance et d'efficacité.

4.1. RISQUES FINANCIERS

Les risques financiers sont essentiellement des risques liés à la trésorerie de la Société tant que celle-ci ne génère pas de revenus significatifs au regard de ses dépenses, notamment en matière de recherche et développement. La Société dispose au 30 juin 2022 d'une trésorerie de 26,9 millions d'euros, qui lui procure une visibilité financière jusqu'au 2^{ème} trimestre 2023. D'ici à cette échéance, il n'est pas exclu que la Société ait recours à des financements non dilutifs ou sous forme de levée de fonds à plus ou moins brève échéance pour sécuriser ses opérations au cas où elle ne parviendrait pas à générer des ressources complémentaires notamment au travers de nouveaux accords de licence.

Des facteurs tels que l'incapacité à établir des accords de licence sur les produits de son portefeuille dans les délais prévus, un retard ou un succès insuffisant dans ses essais cliniques, des opportunités en termes de développement ou de croissance externe, des coûts plus élevés des développements en cours notamment du fait d'exigences supplémentaires des autorités réglementaires ou pour se défendre en matière de propriété intellectuelle peuvent influencer sur les besoins, les conditions et les échéances d'un tel financement.

4.2. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Les risques opérationnels de la Société portent pour l'essentiel sur le développement de ses produits jusqu'à l'obtention des premiers résultats cliniques significatifs (preuves de mécanisme ou de concept chez l'homme) permettant d'initier des discussions de partenariat.

Le portefeuille de développement de la Société comprend essentiellement des produits à un stade de développement précoce et il existe un risque important que tout ou partie de ses candidats-médicaments ne puissent être développés, formulés ou produits à des conditions économiques acceptables, voient leur développement interrompu, ne puissent faire l'objet d'accords de partenariats ou de licence, n'obtiennent pas d'approbation réglementaire ou ne soient jamais commercialisés.

Le risque d'un échec ou d'un retard substantiel dans le développement d'un médicament existe à tous les stades et particulièrement au niveau des essais cliniques, même si la société met en œuvre son savoir-faire en recherche translationnelle par lequel elle s'efforce d'identifier des facteurs prédictifs de l'activité du médicament chez l'homme.

Par ailleurs, le délai de réponse des autorités réglementaires aux dossiers de demande d'essais cliniques qui leur sont soumis est également variable notamment si des demandes complémentaires sont formulées par ces dernières. De plus, il existe un risque concurrentiel important pour tous les produits développés par la Société.

Concernant la structure et la stratégie de la Société, les risques les plus importants sont liés aux ressources et à la taille de la Société qui doit attirer et fidéliser le personnel clé, externaliser et sous-traiter ses productions.

4.3. RISQUES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Les risques juridiques sont essentiellement liés à la propriété intellectuelle, ainsi qu'aux accords de licence mis en place et aux contrefaçons dès lors que les produits sont sur le marché.

4.4. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

La Société estime disposer d'une couverture d'assurance adaptée à ses activités et notamment de la couverture requise par la loi pour les essais cliniques, en France et dans le reste du monde. La Société n'envisage pas de difficultés particulières pour conserver des niveaux d'assurance adéquats à l'avenir.

4.5. LITIGES

Le 11 février 2020, Onxeo a conclu un accord en vue du règlement amiable des procédures résiduelles dans le litige qui l'opposait depuis 2009 aux sociétés SpePharm et SpeBio B.V. comprenant le renoncement immédiat, complet et final aux actions en cours, ainsi qu'à toutes revendications ou causes d'action futures entre les parties en lien avec leurs désaccords passés. Cet accord engage Onxeo à verser à SpePharm de 15 à 20% des montants nets à percevoir dans le cadre d'accords commerciaux relatifs aux actifs de R&D d'Onxeo, pour un montant total cumulé de 6 millions d'euros dans un délai de 4 ans soit au plus tard le 31 janvier 2024. Au 30 juin 2022, le montant résiduel de cette dette se monte à 4,1 millions d'euros.

À la date du présent rapport, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont le Groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

5. ÉVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société va poursuivre en 2022 sa stratégie de création de valeur fondée sur le développement de ses innovations thérapeutiques jusqu'à la preuve de concept chez l'homme, pour ensuite générer des revenus au travers d'accords avec d'autres laboratoires pharmaceutiques aptes à poursuivre leur développement.

La Société prévoit les principaux événements suivants :

AsiDNA™

- Démarrage du recrutement des patients sur le territoire américain, dans le cadre de l'essai de phase 1b/2 destiné à évaluer l'innocuité et l'efficacité d'AsiDNA en association avec l'inhibiteur de PARP Olaparib chez des patients atteints de cancer épithélial de l'ovaire, de cancer du sein et de cancer de la prostate métastatique résistant à la castration, qui ont progressé malgré un premier traitement par inhibiteurs de PARP ;
- Premiers résultats (partie 1b) de l'étude REVOCAN d'AsiDNA™ ajouté aux inhibiteurs de PARP, en 2^{ème} ligne de maintenance chez des patientes atteintes d'un cancer de l'ovaire en rechute, attendus du promoteur de l'étude, Gustave Roussy ;
- Poursuite de l'étude AsiDNA™ Children (phase 1b/2), évaluant l'effet d'AsiDNA™ associé à la radiothérapie dans le traitement du gliome de haut grade récurrent chez l'enfant.

OX400

- optimisation du composé OX400 le plus prometteur ;
- preuve de concept préclinique in vitro et in vivo en association avec des immunothérapies ;
- élaboration du plan translationnel et réglementaire pour une entrée en clinique sous 12 à 18 mois.

platON™

- poursuite de l'évaluation et de l'optimisation de nouveaux composés.

Onxeo estime que, compte tenu de ses activités actuelles, elle n'a pas d'autres commentaires à formuler sur des tendances qui seraient susceptibles d'affecter ses revenus récurrents et ses conditions générales d'exploitation depuis la date du dernier exercice clos le 31 décembre 2021 jusqu'à la date de publication du présent rapport.

5.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS POUR L'AVENIR, POLITIQUE DE FINANCEMENT A VENIR

Les principaux investissements de la Société concerneront les dépenses de recherche et de développement.

Avec une trésorerie de 26,9 millions d'euros au 30 juin 2022, la Société dispose d'une visibilité suffisante pour mener ses projets, notamment l'expansion du développement clinique d'AsiDNA™ et la poursuite du développement préclinique des composés OX400, jusqu'au 2^{ème} trimestre 2023.

Par ailleurs, la Société se réserve la possibilité de consolider ses ressources financières au travers de nouveaux financements non dilutifs ou sous forme de levées de fonds, en parallèle d'une recherche continue de nouveaux accords de licence.

5.2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DEPUIS LA CLOTURE DE LA PERIODE

Il n'y a pas eu d'événement après le 30 juin 2022 susceptible d'avoir un impact sur les états financiers.

5.3. PRINCIPALES COMMUNICATIONS DE LA SOCIETE DURANT LE 1ER SEMESTRE ET POST-CLOTURE

3 janvier 2022	Nomination de Julien Miara en tant que nouveau Directeur général par interim
6 janvier 2022	Publication du bilan annuel 2021 du contrat de liquidité
13 janvier 2022	Publication du calendrier financier 2022
9 mars 2022	Présentation de nouvelles données précliniques avec AsiDNA™ au congrès ESMO Targeted Anticancer Therapies
6 avril 2022	Publication des résultats financiers 2021, bilan et perspectives
7 avril 2022	Nomination du Dr Shefali Agarwal au poste de Présidente directrice générale
28 avril 2022	Mise à disposition du rapport financier annuel 2021
16 juin 2022	Compte rendu de l'assemblée générale mixte du 15 juin 2022
30 juin 2022	Approbation de la demande initiale d'Investigational New Drug (IND) pour AsiDNA par la Food and Drug Administration (FDA)
12 juillet 2022	Annonce de la tenue d'une assemblée générale mixte le 17 août 2022
29 juillet 2022	Annonce de la mise à disposition des documents préparatoires et des modalités de participation et de vote pour l'assemblée générale mixte du 17 août 2022
17 août 2022	Résultats de l'assemblée générale du 17 août et notamment approbation par les actionnaires du retrait d'Onxeo du marché Nasdaq First North de Copenhague
30 août 2022	Approbation par le Nasdaq du retrait des actions Onxeo de la cote du marché First North de Copenhague
1 septembre 2022	Inclusion du 1er patient dans l'essai clinique de phase 1b/2 gliome de haut grade récidivant chez l'enfant mené par l'Institut Curie

Le texte intégral des communiqués peut être consulté sur le site internet de la Société www.onxeo.com.

6. PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les transactions intervenues avec d'autres sociétés apparentées au Groupe au sens du paragraphe 9 de la norme IAS 24 concernent exclusivement les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ne présentent pas de caractères significatifs dans les comptes au 30 juin 2022.

7. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES AU 30 JUIN 2022

BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers €)	30/06/2022	31/12/2021	Note
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	20 531	20 531	4
Immobilisations corporelles	232	180	
Droits d'utilisation	1 792	2 057	5
Autres immobilisations financières	160	162	
Total des actifs non courants	22 715	22 930	
Actifs courants			
Clients et comptes rattachés	4 109	8 526	6.1
Autres créances courantes	3 016	3 721	6.2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 861	17 887	7
Total des actifs courants	33 986	30 133	
TOTAL ACTIF	56 701	53 063	

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (en milliers €)	30/06/2022	31/12/2021	
Capitaux propres			
Capital	27 877	22 999	8.1
Moins : actions détenues en propre	-144	-181	8.2
Primes	27 705	24 583	8.3
Réserves	-14 072	-8 522	
Résultat	-11 471	-5 937	
Total des capitaux propres	29 895	32 942	
Passifs non courant			
Provisions non courantes	926	1 508	9.1
Impôt différé passif		204	
Dettes financières non courantes	8 743	5 082	9.2
Dettes de location non courantes	1 192	1 428	9.2
Autres passifs non courants	4 122	4 835	9.3
Total des passifs non courants	14 983	13 057	
Passifs courants			
Provisions courantes	247		
Emprunts et dettes financières à court terme	4 422	2 953	10.1
Dettes de location courantes	470	471	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 166	2 832	10.2
Autres passifs courants	2 518	807	10.3
Total des passifs courants	11 823	7 063	
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	56 701	53 063	

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En milliers €	30/06/2022	30/06/2021	Note
Chiffre d'affaires récurrent provenant des accords de licence			
Chiffre d'affaires non récurrent provenant des accords de licence		589	
Total Chiffre d'affaires	0	589	11.1
Achats consommés	-242	-194	
Charges de personnel	-4 258	-2 128	11.2
Charges externes	-4 652	-2 298	11.3
Impôts et taxes	-25	-75	
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-237	-421	
Autres charges opérationnelles courantes	-217	-251	
Charges opérationnelles	-9 631	-5 367	
Autres produits opérationnels courants	282	33	
Résultat opérationnel courant	-9 348	-4 745	
Autres produits opérationnels	385	332	
Autres charges opérationnelles	0	-134	
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			
Résultat opérationnel après quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-8 963	-4 547	
Coût de l'endettement financier net	-2 154	-381	
Autres produits financiers	122	291	
Autres charges financières	-416	-148	
Résultat financier	-2 448	-238	12
Résultat avant impôt	-11 412	-4 785	
Charge d'impôt	-59	15	
- dont impôt différé			
Résultat net de l'ensemble consolidé	-11 471	-4 770	
Résultat par action	-0,11	-0,06	13
Résultat dilué par action	-0,11	-0,06	

En milliers €	30/06/2022	30/06/2021	Note
Résultat de la période	-11 471	-4 770	
Écarts de conversion	113	23	
Autres éléments recyclables en résultat	113	23	
Gains et pertes actuariels	93	50	
Autres éléments non recyclables en résultat	93	50	
Autres éléments du résultat global de la période net d'impôts	207	73	
Résultat global total de la période	-11 264	-4 697	
Résultat global total attribuable aux :			
- propriétaires de la société-mère	-11 264	-4 697	
- participations ne conférant pas le contrôle			

ÉTAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers €	Capital	Actions propres	Primes d'émission	Variation réserves et résultats				TOTAL
				Réserves de conversion	Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	Réserves et résultats consolidés	Total Variations	
Capitaux propres au 1/01/2020	15 329	-189	44 924	-34	-151	-42 682	-42 868	17 197
Résultat global total de la période				-71	-22	1 089	996	996
Augmentation de capital	4 250		6 230			188	188	10 668
Actions propres		7				89	89	95
Autres mouvements			-32 577	14		32 562	32 577	
Paiements fondés sur les actions						79	79	79
Capitaux propres au 31/12/2020	19 579	-182	18 577	-91	-173	-8 674	-8 938	29 036
Résultat global total de la période				23	50	-4 770	-4 697	-4 697
Augmentation de capital	3 419		6 011					9 430
Actions propres		-6				-2	-2	-8
Autres mouvements						75	75	75
Paiements fondés sur les actions								
Capitaux propres au 30/06/2021	22 999	-188	24 588	-68	-123	-13 371	-13 562	33 837
Résultat global total de la période				195	-1	-1167	-973	-5 670
Augmentation de capital			-5				0	9 425
Actions propres		7				-72	-72	-73
Autres mouvements						-1	-1	1
Paiements fondés sur des actions						149	149	224
Capitaux Propres au 31/12/2021	22 999	-181	24 583	127	-124	-14 462	-14 459	32 942
Résultat global total de la période				113	93	-11 471	-11 264	-11 264
Augmentation de capital	4 878		3 122				0	8 000
Actions propres		37				-40	-40	-2
Autres mouvements							0	0
Paiements fondés sur les actions						219	219	219
Capitaux propres au 30/06/2022	27 877	-144	27 705	241	-31	-25 753	-25 543	29 895

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE CONSOLIDÉ

En milliers €	Note	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Résultat net consolidé		-11 471	-5 937	-4 770
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	4, 5, 9.1	48	511	438
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		174		-148
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	8.4	219	-182	75
-/+ Autres produits et charges calculés			224	
-/+ Plus et moins-values de cession				
-/+ Profits et pertes de dilution				
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence				
+/- Autres éléments sans incidence sur la trésorerie				114
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		-11 029	-5 384	4 291
+ Coût de l'endettement financier brut	12	2 157	848	385
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)		59	100	-15
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		-8 813	-4 436	-3 921
- Impôt versé				
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)		7 368	-4 136	634
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		-1 446	-8 572	-3 289
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-71	-139	-8
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles				
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)				
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		3	73	9
+/- Incidence des variations de périmètre				
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)				
+/- Variation des prêts et avances consentis				
+ Subventions d'investissement reçues				
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement				
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		-68	-66	1
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital . Versées par les actionnaires de la société mère . Versées par les minoritaires des sociétés intégrées	8.1	7 961	9 351	9 428
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options				
-/+ Rachats et reventes nets d'actions propres	8.2	37	1	-6
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts				5 000
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement) Dont remboursements des droits d'utilisation (IFRS16)	9.2, 10.1	2 343	2 620	-1 199
+/- Autres flux liés aux opérations de financement		3	4	3
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		10 343	11 976	13 226
+/- Incidence des variations des cours des devises		144	25	1
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		8 974	3 363	9 939
TRÉSORERIE INITIALE		17 886	14 523	14 523
TRÉSORERIE FINALE		26 861	17 886	24 462

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Onxeo est une société de biotechnologie au stade clinique qui développe de nouveaux médicaments contre le cancer en ciblant les fonctions de l'ADN tumoral par des mécanismes d'action uniques dans le domaine très recherché de la réponse aux dommages de l'ADN (DDR).

NOTE 1 : BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés semestriels d'Onxeo au 30 juin 2022 ont été approuvés par le Conseil d'administration du 8 septembre 2022. Ils ont été établis suivant les normes comptables internationales (IFRS) telles qu'applicables au sein de l'Union Européenne pour les informations financières intermédiaires (IAS 34) autorisant la présentation de notes sélectionnées. Les comptes consolidés sont donc présentés de manière condensée et doivent être lus en liaison avec les comptes annuels du Groupe au 31 décembre 2021, tels qu'inclus dans le Rapport Financier Annuel publié le 28 avril 2022.

Les principes comptables appliqués à compter du 1er janvier 2022 sont identiques à ceux détaillés dans les notes aux comptes consolidés publiés au 31 décembre 2021. Les amendements aux normes IFRS 3 "Mise à jour d'une référence au cadre conceptuel", IAS 16 "Produits générés avant l'usage prévu", IAS 37 "Contrats onéreux - Coûts d'exécution d'un contrat" ainsi que les amendements "Cycle 2018-2020 Amélioration annuelle des normes IFRS" applicables au 1er janvier 2022 n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements et interprétations, lorsque l'application obligatoire est postérieure au 30 juin 2022, qu'ils aient été adoptés ou non par l'Union Européenne. L'impact de ces normes et amendements est en cours d'analyse.

Recours à des estimations

Comme au 31 décembre 2021, le Groupe a eu recours à des estimations pour l'établissement des états financiers pour le calcul :

- de la valeur de marché des programmes de R&D acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises (fusions et acquisitions) - voir Note 4,
- des paiements fondés en actions – voir Note 8.4,
- des engagements et provisions de retraite - voir Note 9.1.1,
- des coûts de développements futurs de belinostat dans le cadre de l'accord de licence avec Acrotech – voir Note 9.1.2,
- des dettes fournisseurs provisionnés à la clôture en lien avec les essais cliniques en cours.

Continuité d'exploitation

Les états financiers ont été élaborés en application du principe de continuité de l'exploitation. Ce principe a été retenu par le Conseil d'administration compte tenu du fait que le Groupe dispose d'une trésorerie nette consolidée de 26,9 millions d'euros au 30 juin 2022 permettant de financer ses activités jusqu'au deuxième trimestre 2023 sur la base de son plan de financement.

NOTE 2 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe comprend la Société Onxeo SA qui concentre l'essentiel de l'activité à Paris ainsi que dans son établissement danois à Copenhague, et ses filiales listées ci-dessous :

- Onxeo US
- Topotarget UK
- Topotarget Switzerland

Toutes les filiales sont détenues à 100% et consolidées en intégration globale.

Aucun changement de périmètre n'est intervenu au cours du premier semestre 2022.

NOTE 3 : INFORMATIONS SECTORIELLES (IFRS 8)

Le Groupe dans son ensemble constitue un seul secteur d'activité. Conformément à la norme IFRS 8.32 et 33, une information sur la répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est fournie à la note 11.1. Il est précisé en référence à cette norme que les actifs non courants du groupe sont localisés pour l'essentiel en France.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers €	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021	Augmentation	Diminution	30/06/2022
Actifs de R&D AsiDNA™	2 472			2 472			2 472
Goodwill	20 059			20 059			20 059
Autres immobilisations incorporelles	503	4		507	3		510
Total valeurs brutes	23 034	4		23 038	3		23 041
Autres amortissements	-500	-7		-507	-3		-510
Total des amortissements	-500	-7		-507	-3		-510
Dépréciation du goodwill	-2 000			-2 000			-2 000
Total des dépréciations	-2 000			-2 000			-2 000
TOTAL	20 534	-3	0	20 531	0	0	20 531

4.1. Recherche d'indices de pertes de valeur et test de dépréciation

Les actifs de R&D acquis dans le cadre de l'acquisition de DNA Therapeutics, à savoir AsiDNA™, ainsi que le goodwill font l'objet de tests perte de valeur au moins une fois par an conformément à la norme IAS 36.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié en ce qui concerne les actifs de R&D liés à AsiDNA, en conséquence, aucun test de valeur n'a été mené et aucune dépréciation n'a été constatée au 30 juin 2022.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié en ce qui concerne le goodwill et la capitalisation boursière de la Société au 30 juin 2022, représentative de la juste valeur du goodwill, étant supérieur à l'actif net comptable consolidé à cette date, aucun test de valeur n'a été mené et aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

4.2. Autres informations

Les frais de recherche et de développement engagés sur le premier semestre 2022 ont été comptabilisés en charge pour un montant de 5,3 millions d'euros dont 1,1 million d'euros pour les dépenses de personnel et 4,2 million d'euros pour les charges externes et les frais et taxes règlementaires.

NOTE 5 : DROITS D'UTILISATION

En milliers €	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021	Augmentation	Diminution	30/06/2021
Droits d'utilisation	3 601	129	-49	3 681		-214	3 467
Amortissement des droits d'utilisation	-1 122	-551	49	-1 624	-265	214	-1 675
Valeurs nettes des droits d'utilisation	2 479	-422	0	2 057	-265	0	1 792

Les droits d'utilisation correspondent essentiellement au bail du siège social et à des locations de matériels de laboratoire et de véhicules. Ces droits d'utilisation sont amortis sur la durée résiduelle des contrats.

NOTE 6 : ACTIFS COURANTS
6.1. Clients et comptes rattachés

En milliers €	30/06/2022	< 1 an	> 1 an	31/12/2021
Clients et comptes rattachés nets	4 109			8 526

Les créances clients sont constituées exclusivement d'une créance vis-à-vis du partenaire Acrotech Biopharma, correspondant aux redevances à recevoir sur les ventes de Beleodaq® aux États Unis jusqu'à remboursement complet de l'emprunt obligataire avec SWK. Au cours du premier semestre 2022, les ventes nettes cumulées depuis le lancement de Beleodaq® ayant franchi le seuil de 100 millions de dollars, Onxeo a droit à une redevance contractuelle d'un montant maximum de 5 millions de dollars. Dans le cadre du contrat de licence, Acrotech ne doit à Onxeo que le montant nécessaire pour rembourser en totalité l'emprunt obligataire, soit 4 109 milliers d'euros. Cette créance ayant été effectivement payée le 2 juillet 2022, elle a été classée en totalité à moins d'un an.

La répartition des créances clients suivant leurs dates d'échéance est la suivante (en milliers d'euros) :

Total	Montant échu	1 - 30 jours	31 - 60 jours	61 - 90 jours	91 - 120 jours	> 120 jours	Montant non échu
4 109	4 109						

6.2. Autres créances

En milliers €	30/06/2022	< 1 an	> 1 an	31/12/2021
Personnel et comptes rattachés	7	7		14
Crédit impôt recherche	2 228	2 228		1 745
Autres créances fiscales	375	375		512
Charges constatées d'avance	406	406		1 450
Valeur nette des Autres créances	3 016	3 016		3 721

Le poste « Crédit impôt recherche » comprend crédit d'impôt 2021 d'un montant de 1 745 milliers d'euros, non encore remboursé au 30 juin 2022, ainsi que le crédit d'impôt du premier semestre 2022, d'un montant de 483 milliers d'euros. Conformément à la norme IAS 20, Ce dernier a été présenté en diminution des postes de charges en fonction de leur nature, comme suit :

En milliers €	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Diminution des charges de personnel	192	429	219
Diminution des charges externes	280	1 273	231
Diminution des dépréciations et amortissements	11	43	17
Total	483	1 745	467

Les autres créances fiscales sont pour l'essentiel relatives à de la TVA déductible ainsi qu'à un crédit de TVA dont le remboursement a été demandé par la Société.

Les charges constatées d'avances comprennent pour l'essentiel diverses dépenses de sous-traitance préclinique et des frais généraux et administratifs.

NOTE 7 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En milliers €	Valeurs nettes au 30/06/2022	Valeurs nettes au 31/12/2021	Variations de trésorerie et d'équivalents de trésorerie
Trésorerie	11 824	5 584	6 240
Équivalents de trésorerie	15 303	12 302	3 001
Total de la Trésorerie Nette	27 127	17 886	9 241

Les équivalents de trésorerie concernent des comptes à terme à hauteur de 15,3 millions d'euros répondant aux dispositions d'IAS 7.6 et IAS 7.7, à savoir des placements à court terme, liquides et rapidement mobilisables.

La variation de la trésorerie nette est principalement liée aux dépenses opérationnelles de la société, notamment en matière de recherche et développement, pour un montant total de 6,6 millions d'euros, compensées par l'encaissement de revenus de licence pour 3,6 millions d'euros.

En termes de financement, le Groupe a reçu en avril 2022 un montant net de 8 millions d'euros dans le cadre d'une augmentation de capital sous forme de placement privé, ainsi que 4 millions d'euros sous forme d'emprunt obligataire souscrit par les deux principaux actionnaires, Invus et Financière de la Montagne.

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES**8.1. Capital social**

Au 30 juin 2022, le capital s'élève à 27 877 milliers d'euros, divisé en 111 507 130 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Au cours de l'exercice, le capital social a évolué comme suit :

		Nominal	Nb d'actions	€
Actions entièrement libérées au 31/12/2021		0,25	91 994 935	22 998 733,75
Augmentation de capital	(1)	0,25	19 512 195	4 878 048,75
Actions entièrement libérées au 30/06/2021		0,25	111 507 130	27 876 782,50

(1) Augmentation du capital sous forme de placement privé en date du 08 avril 2022, d'un montant brut de 8 millions d'euros, par l'émission de 19 512 195 actions nouvelles au prix de 0,41 euro chacune. La valeur nominale de chaque action est de 0,25 euro, soit une augmentation du capital social de 4 878 milliers d'euros assortie d'une prime d'émission de 3 122 milliers d'euros.

8.2. Actions propres

Conformément à la norme IAS 32 §33, les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité signé avec Kepler Cheuvreux ont été portées en déduction des capitaux propres, pour un montant de 188 milliers d'euros. Les pertes sur les rachats d'actions au 30 juin 2022, d'un montant de 2 milliers d'euros, ont été ajoutés aux réserves conformément à la norme.

8.3. Primes d'émission

En conséquence de l'augmentation de capital décrites au 8.1 ci-dessus, le compte primes d'émission a augmenté d'un montant total de 3 100 milliers d'euros, après imputation des frais liés à l'opération.

8.4. Paiements fondés sur les actions

L'intégralité des informations concernant les options de souscription d'actions et les bons de souscription d'actions attribués par le Groupe est présentée ci-après.

Au cours du semestre, le conseil d'administration a procédé à des attributions d'options de souscription d'actions au profit du directeur général (plans « SO 2022 » et « SO 2022-3 ») et de certains salariés (plan « SO 2022-2 »). Le conseil d'administration a par ailleurs procédé à des attributions de bons de souscriptions

d'actions à la présidente du conseil, avant sa nomination en tant que directeur général et dans le cadre du contrat de consultance signé en avril 2021 avec Onxeo (plan « BSA 2022 ») ainsi qu'à un administrateur n'ayant pas la qualité de dirigeant ou de salarié de la société (plan « BSA 2022-2 », « BSA 2021-2 »). Ces attributions ont les caractéristiques suivantes :

	SO 2022	SO 2022-2	SO 2022-3
Date d'attribution	2/02/2022	4/05/2022	
Nombre d'options attribuées	250 000	2 030 000	3 810 285
Prix d'exercice (€)	0,42	0,40	
Vesting	100% le 2/02/2023	Sur 4 ans, 25% par an	1 580 143 SO le 30/06/22 (filing US IND AsidNA) 2 230 142 SO à raison de 1/3 à chacune des dates suivantes : 7/04/23, 7/04/24, 7/04/25

	BSA 2022	BSA 2022-2
Date d'attribution	2/02/2022	
Nombre de bons attribués	150 000	75 000
Nombre de bons souscrits	150 000	75 000
Prix de souscriptions de bons (€)	0,100	0,095
Vesting	100% le 2/08/2023	Par tiers tous les 6 mois
Prix d'exercice (€)	0,42	

La charge du premier semestre 2022 relative aux paiements en actions représente 219 milliers d'euros, dont 170 milliers d'euros au titre des instruments attribués en 2022.

8.4.1. Récapitulatif des bons de souscription d'actions au 30 juin 2022 (BSA)

Type	Date d'autorisation	BSA autorisés	Date d'attribution	BSA attribués	BSA souscrits	Bénéficiaires	BSA en circulation au 30/06/2022 ajustés (1)	BSA exerçables au 30/06/2022 ajustés (1)	Prix de souscription par action en euros ajusté (1)	Date d'expiration
BSA 2013	26/06/2013 Résolution 17	100 000	19/09/2013	85 000	85 000	Membres du CA non salariés et non dirigeants	88 490	88 490	3,85	19/09/2023
BSA 2014	30/06/2014 Résolution 19	314 800	22/09/2014	107 500	82 500		85 886	85 886	6,17	22/09/2024
BSA 2014-2			04/03/2015	35 500	19 000		19 000	19 000	6,26	04/03/2025
BSA 2015	20/05/2015 Résolution 18	405 000	27/10/2015	80 000	65 000		65 000	65 000	3,61	27/10/2025
BSA 2015-2			23/01/2016	90 000	90 000		90 000	90 000	3,33	23/01/2026
BSA 2016	06/04/2016 Résolution 23	405 520	28/07/2016	260 000	190 000		Consultants clés de la société	160 000	160 000	3,16
BSA 2016-2			25/10/2016	30 000	30 000	30 000		30 000	2,61	25/10/2026
BSA 2016-3			21/12/2016	70 000	70 000	52 500	52 500	2,43	21/12/2026	
BSA 2017	24/05/2017 Résolution 29	470 440	28/07/2017	340 000	300 000	Membres du CA non salariés et non dirigeants	300 000	300 000	4,00	28/07/2027
BSA 2018	19/06/2018 Résolution 28	360 000	27/07/2018	359 500	274 500		274 500	274 500	1,187	27/07/2028
BSA 2018-2			25/10/2018	85 000	85 000		85 000	85 000	1,017	25/10/2028
BSA 2020	19/06/2020 Résolution 31	500 000	17/09/2020	500 000	350 000		350 000	350 000	0,684	17/09/2030
BSA 2021			28/04/2021	150 000	150 000	150 000	0	0,723	28/04/2031	

(1) Ajustement du nombre et du prix de souscription des bons par suite des augmentations de capital de juillet 2011, juillet 2013 et décembre 2014, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce (CA du 28 juillet 2011, du 14 novembre 2013 et du 22 janvier 2015)

Type	Date d'autorisation	BSA autorisés	Date d'attribution	BSA attribués	BSA souscrits	Bénéficiaires	BSA en circulation au 30/06/2022	BSA exerçables au 30/06/2022	Prix de souscription par action en euros	Date d'expiration
BSA 2021-2	10/06/2021 Résolution 19	700 000	11/06/2021	100 000	100 000	Membres du CA non salariés et non dirigeants	100 000	100 000	0,662	11/06/2031
BSA 2021-3			29/07/2021	300 000	125 000		125 000	41 667	0,620	29/07/2031
BSA 2021-4			06/10/2021	150 000	75 000		75 000	25 000	0,560	06/10/2031
BSA 2022			02/02/2022	150 000	150 000	Présidente du conseil	150 000	0	0,420	02/02/2032
BSA 2022-2			02/02/2022	75 000	75 000	Membres du CA non salariés et non dirigeants	75 000	0	0,420	02/02/2032
TOTAL BSA							2 275 376	1 767 043		

8.4.2. Récapitulatif des options de souscription d'actions au 30 juin 2022 (SO)

Désignation du Plan	Date d'autorisation	Nombre d'options autorisées	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Bénéficiaires	Options en circulation au 30/06/2022 ajustées (1)	Options exerçables au 30/06/2022 ajustées (1)	Prix de souscription par action en euros ajusté (1)	Date d'expiration
SO Salariés 2012	31/05/2012 Résolutions 13 et 14	333 000	13/09/2012	268 000	Salariés	52 321	52 321	3,75	13/09/2022
SO Dirigeants 2012		110 000		110 000	Dirigeants	47 090	47 090	3,75	13/09/2022
TOTAL SO 2012		443 000		378 000		99 411	99 411		
SO Salariés 2013	26/06/2013 Résolution 15	283 000	19/09/2013	195 500	Salariés	31 232	31 232	3,85	19/09/2023
TOTAL SO 2013		283 000		195 500		31 232	31 232		
SO Salariés 2014	30/06/2014 Résolution 17	314 800	22/09/2014	138 700	Salariés	9 587	9 587	6,17	22/09/2024
SO Dirigeants 2014				40 000	Dirigeants	15 616	15 616	6,17	22/09/2024
TOTAL SO 2014		314 800		178 700		25 203	25 203		
SO Salariés 2017	24/05/2017 Résolution 26	470 440	28/07/2017	347 800	Salariés	17 625	17 625	4,00	28/07/2027
SO Salariés 2017-2			29/03/2018	25 000	Salariés	25 000	25 000	1,48	29/03/2028
TOTAL SO 2017		470 440		417 800		42 625	42 625		
SO Salariés 2018	19/06/2018 Résolution 27	970 000	27/07/2018	758 604	Salariés	416 805	361 791	1,187	27/07/2028
SO Dirigeants 2018				150 723	Dirigeants	108 723	98 223	1,187	27/07/2028
TOTAL SO 2018		970 000		909 327		525 528	460 014		
SO Salariés 2020	19/06/2020 Résolution 30	1 200 000	17/09/2020	1 030 000	Salariés	822 500	226 250	0,684	17/09/2030
SO Dirigeants 2020				170 000	Dirigeants	170 000	42 500	0,684	17/09/2030
TOTAL SO 2020		1 200 000		1 200 000		992 500	268 750		
SO Salariés 2021	10/06/2021 Résolution 30	1 500 000	17/09/2020	281 000	Salariés	278 000	0	0,62	29/07/2021
SO Dirigeants 2021			16/12/2010	60 000	Dirigeants	60 000	0	0,62	29/07/2021
SO 2021-2				429 194	Salariés & dirigeants	429 194	429 194	0,62	28/07/2017
TOTAL SO 2021		1 500 000		770 194		767 194	429 194		

(1) Ajustement du nombre et du prix de souscription des options par suite des augmentations de capital de juillet 2011, juillet 2013 et décembre 2014, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce (CA du 28 juillet 2011, du 14 novembre 2013 et du 22 janvier 2015)

Désignation du Plan	Date d'autorisation	Nombre d'options autorisées	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Bénéficiaires	Options en circulation au 30/06/2022	Options exerçables au 30/06/2022	Prix d'exercice par action en euros	Date d'expiration
SO 2022	10/06/2021 Résolution 18	1 500 000	02/02/2022	250 000	dirigeants	250 000	0	0,42	02/02/2032
SO 2022-2	19/04/2022 Resolution 4	7 350 000	04/05/2022	2 030 000	salariés	2 030 000	0	0,40	04/05/2032
SO 2022-3				3 810 285	dirigeants	3 810 285	1 580 143	0,40	04/05/2032
TOTAL SO 2022		8 850 000		6 090 285		6 090 285	1 580 143		
TOTAL SO						8 573 978	2 936 572		

NOTE 9 : PASSIFS NON COURANTS

9.1. Provisions non courantes

En milliers €	31/12/2021	Dotations	Reprises		30/06/2022
			Utilisées	Non utilisées	
Engagements de retraite	607			-382	225
Provisions	901		-200		701
Total provisions non courantes	1 508		-200	-382	926

9.1.1. Engagements de retraite

La provision pour engagements de retraite s'élève à 225 milliers d'euros au 30 juin 2022 contre 607 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Cette diminution de 382 milliers d'euros, liée au départ de Madame Judith Greciet et de divers salariés français, se traduit par un impact résultat de 289 milliers d'euros (produit) et par l'inscription d'un écart actuariel positif de 93 milliers d'euros en autres éléments du résultat global, en application de la norme.

Les hypothèses actuarielles retenues ont été les suivantes :

	30/06/2022	31/12/2021
Convention Collective	CNN des Entreprises du Médicament	
Age de départ en retraite	Entre 65 et 67 ans, en application de la loi du 10 novembre 2010 portant réforme sur les retraites	
Date de calcul	30/06/2022	31/12/2021
Table de mortalité	INSEE 2021	INSEE 2021
Taux d'actualisation	3,13%	1,12%
Taux de revalorisation des salaires	3%	2%
Taux de turn over	Par structure d'âge : - 0 % de 16 à 24 ans - 0 % de 25 à 34 ans - 3,88 % de 35 à 44 ans - 0 % de 45 à 54 ans - 0 % au-dessus de 55 ans	Par structure d'âge : - 0 % de 16 à 24 ans - 0 % de 25 à 34 ans - 4,65 % de 35 à 44 ans - 1,16 % de 45 à 54 ans - 1,16 % au-dessus de 55 ans
Taux de charges sociales	46%	

9.1.2. Provisions

Les provisions sont constituées :

- D'une provision pour remise en état dans le cadre de l'application d'IFRS 16 pour 271 milliers d'euros.
- Des coûts futurs de développement de belinostat qui seront à la charge d'Onxeo en application de l'accord de licence avec Acrotech pour un montant de 430 milliers d'euros ; ce montant a été estimé par le management sur la base de scénarii assortis de probabilité de survenance et sera réévalué à chaque clôture.

9.2. Dettes financières non courantes

En milliers €	30/06/2022	31/12/2021	Variation		
			Total	Impact en trésorerie	Sans impact en trésorerie
Prêts garantis par l'Etat	4 669	5 000	-331		-331
Emprunt obligataire convertible	4 000		4 000	4 000	
Avances remboursables	75	83	-8		-8
Sous-total	8 744	5 083	3 661		-339
Dettes de location	1 192	1 428	-236		-236
TOTAL	9 936	6 511	3 425	4 000	-575

Les prêts garantis par l'Etat (PGE) ont été octroyés en février 2021 par Bpifrance et les banques commerciales du Groupe. Onxeo a choisi de rembourser ces prêts sur une période de 5 ans à compter de février 2022, la première année étant une année de franchise pendant laquelle seuls les intérêts seront payés. Ces prêts portent intérêt à des taux compris entre 0,69% et 2,25% sur la durée de remboursement et ces taux relativement faibles devraient conduire à la comptabilisation d'une subvention conformément à IAS 20. Toutefois, compte tenu de l'objectif et des conditions des PGE, la valeur de la subvention est liée à la durée du prêt et la subvention doit être considérée comme une subvention du coût de financement des PGE à comptabiliser en résultat de manière symétrique à la charge d'intérêts. L'identification d'une subvention n'aurait donc en pratique d'impact ni sur le résultat de la période, ni sur sa présentation par rapport à la comptabilisation des PGE au taux contractuel. C'est pourquoi la Groupe a choisi de les comptabiliser pour la valeur de la trésorerie reçue nette des coûts de transaction.

L'emprunt obligataire convertible a été émis en avril 2022 et a été souscrit par Invus Public Equities LP et Financière de la Montagne à hauteur respectivement de 2,5 millions d'euros et 1,5 million d'euros. La maturité de l'emprunt est fixée au 6 avril 2027. Les obligations convertibles ne portent pas intérêts. Elles pourront être converties en actions ordinaires exclusivement à l'initiative de la Société entre la date d'émission et la date de maturité ; les OC donneront droit à leurs titulaires, en cas de conversion, à un nombre N d'actions ordinaires nouvelles égal à la valeur nominale d'une OC divisée par X, X étant la valeur la moins élevée entre (a) 0,410 euros², et (b) la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois séances de bourse précédant la date de demande de conversion sans décote.

Les avances remboursables ont été octroyées par Bpifrance et la région Ile de France, notamment dans le cadre du programme Innov'Up Leader PIA, pour le financement des programmes de R&D de la Société AsiDNA™ et PlatON™. Ces avances ne portent pas intérêt.

Les dettes de location sont constatées en application de la norme IFRS 16, en contrepartie de la comptabilisation des droits d'utilisation des immeubles et actifs mobiliers loués par le groupe.

Le tableau ci-dessous présente une répartition par échéance des dettes non courantes :

En milliers €	30/06/2022	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts garantis par l'Etat	4 669	4 669	
Emprunt obligataire convertible	4 000	4 000	
Avances remboursables	75	75	
Dettes de location	1 192	1 192	
TOTAL	9 936	9 936	

9.3. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants, d'un montant de 4 122 milliers d'euros, correspondent à la dette vis-à-vis de la société SpePharm. Cette dette sera remboursée sous forme d'une quote-part de 20% des montants qui

seront reçus par Onxeo dans le cadre d'accords de licence existants ou futurs. Le montant résiduel de la dette au 31 janvier 2024 sera payé intégralement à cette date.

NOTE 10 : PASSIFS COURANTS

10.1. Emprunts et dettes financières à court terme

En milliers €	30/06/2022	31/12/2021	Variation		
			Total	Impact en trésorerie	Sans impact en trésorerie
Prêts garantis par l'Etat	331		331		331
Dettes obligataire	2 240	2 558	-318	-707	389
Avances remboursables		82	-82	-82	
Intérêts courus	1 835	307	1 528	-300	1 828
Autres	15	6	9		9
Sous-total	4 421	2 953	1 468	-1 089	2 557
Dettes de location	470	471	-1	-245	244
TOTAL	4 891	3 424	1 467	-1 334	2 801

La dette obligataire octroyée par SWK Holdings est remboursée au moyen des redevances versées par le partenaire Acrotech Biopharma sur les ventes de Beleodaq® aux États-Unis. Cette dette d'un montant initial de 7,5 millions de dollar, soit 6,4 millions d'euros, est assortie d'une prime de remboursement fixe de 6 millions de dollars. Le montant résiduel au 30 juin 2022 est actualisé en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine. Ce montant a été intégralement remboursé le 2 juillet 2022 grâce au versement par Acrotech d'une redevance contractuelle liée à l'atteinte, sur le premier semestre 2022 d'un chiffre d'affaires net cumulé du produit depuis son lancement de 100 millions de dollars. La comptabilisation de la prime de remboursement associée à cette redevance spécifique explique la forte variation des intérêts courus au 30 juin 2022.

10.2. Dettes fournisseurs

En milliers €	30/06/2022	31/12/2021
Fournisseurs et comptes rattachés	4 162	2 832

L'évolution du poste fournisseur est principalement liée à la saisonnalité des dépenses dans le cadre des activités de R&D, notamment en raison des opérations de développement industriel liées à AsiDNA.

10.3. Autres passifs courants

En milliers €	30/06/2022	31/12/2021
Dettes sociales et assimilées	2 193	593
Dettes fiscales	320	214
Autres dettes	5	0
Total	2 518	807

La forte variation des dettes sociales est liée à l'évolution des effectifs, avec le recrutement d'une équipe basée aux États-Unis en charge notamment des développements cliniques et des affaires règlementaires, ainsi qu'aux indemnités de départ de l'ancienne directrice général ainsi que d'autres employés d'Onxeo SA.

NOTE 11 : PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS
11.1. Chiffre d'affaires

En milliers €	30/06/2022	30/06/2021
Chiffre d'affaires récurrent provenant des accords de licence	0	0
Chiffre d'affaires non récurrent provenant des accords de licence	0	589
Total Chiffre d'affaires	0	589

Conformément à la norme IFRS 8.32 et 33, le tableau ci-dessous précise l'origine du chiffre d'affaires en termes de zone géographique :

Répartition du chiffre d'affaires en milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2021
France	0	0
Reste de l'Europe	0	0
Reste du monde	0	589
Total	0	589

11.2. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En milliers €	30/06/2022	30/06/2021
Salaires	3 198	1 608
Charges sociales	1 033	663
Avantages au personnel (IFRS 2)	219	75
Déduction du crédit impôt recherche	-192	-218
Total	4 258	2 128

L'effectif total (salariés et mandataire social) était de 36 personnes au 30 juin 2022 contre 29 au 30 juin 2021.

L'augmentation de la masse salariale par rapport au premier semestre 2021 est due à l'augmentation des effectifs, avec le recrutement d'une équipe basée aux Etats-Unis en charge notamment des développements cliniques et des affaires règlementaires, ainsi qu'aux indemnités de départ de l'ancienne directrice général ainsi que d'autres employés d'Onxeo SA.

11.3. Charges externes

Les charges externes sont composées des postes suivants :

En milliers €	30/06/2022	30/06/2021
Frais de R&D	4 107	1 389
Déduction du crédit impôt recherche	-280	-231
Frais généraux et administratifs	824	1 140
Total	4 651	2 298

L'augmentation des frais de R&D comparé à 2021 est liée à l'avancée du programme AsiDNA™, notamment en termes de développement industriel et de fabrication des lots cliniques, ainsi qu'à l'optimisation des composés OX400.

NOTE 12 : RESULTAT FINANCIER

En milliers €	30/06/2022	Impact en trésorerie	Sans impact en trésorerie	30/06/2021
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3	3		3
Coût de l'endettement financier	-2 157	-322	-1 835	-384
Coût de l'endettement financier net	-2 154	-319	-1835	-381
Autres produits financiers	122		122	291
Autres charges financières	-416		-416	-148
Résultat financier	-2 448	-319	-2 129	-238

Le coût de l'endettement financier comprend pour l'essentiel la charge d'intérêt lié à la dette obligataire avec SWK Holdings Corporation. Des intérêts courus d'un montant de 1 835 milliers d'euros ont été comptabilisés au 30 juin 2022 en lien avec les redevances contractuelles acquises sur le semestre et payées par le partenaire Acrotech Biopharma le 2 juillet, permettant de rembourser intégralement la dette obligataire à cette date.

Les autres produits financiers correspondent essentiellement à l'impact positif de la réévaluation du montant actualisé de la créance future sur la société Acrotech, liée à Beleodaq (114 milliers d'euros). Les autres charges financières comprennent la valorisation à la juste valeur de l'emprunt obligataire avec SWK (174 milliers d'euros), ainsi que des pertes de change nettes à hauteur de 216 milliers d'euros, relatifs à l'emprunt obligataire avec SWK.

NOTE 13 : RESULTAT PAR ACTION

En milliers €	30/06/2022	30/06/2021
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires	-11 471	-4 770
Nombre de titres émis	111 507 130	91 994 935
Nombre de titres d'autocontrôle	448 434	-293 920
Nombre de titres en circulation (hors autocontrôle)	111 058 696	91 701 015
Options de souscription d'actions	8 573 978	2 715 734
Bons de souscription d'actions	2 275 376	1 850 376
Nombre de titres émis et potentiels (hors autocontrôle)	121 908 050	96 267 125
Nombre moyen pondéré de titres en circulation (hors autocontrôle)	101 050 318	84 362 948
Résultat net par action en euros	-0,11	-0,06
Titres potentiels dilutifs résultant de l'exercice d'options et de bons de souscription d'actions	8 874 979	2 814 915
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels (hors autocontrôle)	109 925 297	87 177 863
Résultat net dilué par action en euros (*)	-0,11	-0,06

(*) L'impact de la dilution n'est pas présenté au titre de 2022 car relatif en raison d'un résultat négatif.

NOTE 14 : PARTIES LIEES

Les transactions avec des parties liées au sens du paragraphe 9 de la norme IAS 24 n'ont pas eu de conséquence significative sur les comptes au 30 juin 2022.

NOTE 15 : ÉVENEMENTS POST-CLOTURE

Il n'y a pas eu d'événement après le 30 juin 2022 susceptible d'avoir un impact sur les états financiers.

8. CERTIFICATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Je certifie qu'à ma connaissance, les comptes consolidés semestriels résumés ont été préparés conformément aux normes comptables en vigueur et donnent une image fidèle des actifs, de la situation financière ainsi que des résultats de la Société et de toutes les sociétés incluses dans la consolidation, et que le rapport de gestion semestriel (présenté au chapitre 3 de ce rapport) donne une image fidèle des événements importants au cours des six premiers mois, de leur impact sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des incertitudes pour les six mois restants de l'année.

Paris, le 13 septembre 2022

Madame Shefali Agarwal

Présidente Directrice Générale